



## CONDITIONS D'ACHAT BATEAUX ACCASTILLAGE ET ANTIQUITES DE MARINE

- La vente est faite au comptant
- Les acquéreurs paieront en sus de l'adjudication le prix principal augmenté des frais légaux :
- TVA En sus 19.6 %
  - Jusqu'à 60 000 euros : 12 % H.T.
  - de 60 001 à 150 000 euros : 10 % H.T.
  - au delà de 150 000 euros : 8 % H.T.
- Les lots sont vendus en l'état, les dimensions et états donnés sur liste sont à titre indicatifs.
- L'exposition préalable permet aux acquéreurs de se rendre compte de l'état des biens mis en vente, ainsi aucune réclamation ne sera admise une fois l'adjudication prononcée. Les expertises avant et après vente sont à charge des acquéreurs.
- La vente est régie par les garanties en vigueur des sociétés de ventes aux enchères à la date de la vacation.
- Les conditions de vente s'appliquent également pour les acheteurs ne pouvant assister personnellement aux enchères et ayant donné un ordre d'achat accompagné des coordonnées bancaires ou pour ceux qui ont demandé d'enchérir par téléphone. Dans ce cas une demande devra nous parvenir par écrit, accompagnée d'un relevé d'identité bancaire, au plus tard deux jours avant la vente.
- Le plus offrant et dernier enchérisseur sera l'adjudicataire. En cas de contestation au moment de l'adjudication, le dit lot sera immédiatement remis en vente.
- Dans le cas où un prix de réserve fixé, le commissaire priseur habilité se réserve le droit d'enchérir pour le compte du vendeur.
- Une fois l'adjudication prononcée les biens adjugés sont placés sous l'entière responsabilité des acquéreurs. Le magasinage n'engage pas la responsabilité de la société de vente à quelque titre que ce soit.
- En cas de paiement par chèque non certifié ou sans preuve d'identité suffisante, la délivrance des objets sera différée jusqu'à l'encaissement du chèque. A partir de 1500 euros hors frais un virement bancaire sera exigé.
- Aucun lot ne sera remis aux acquéreurs avant acquittement de l'intégralité des sommes dues.

SARL Jack-Philippe RUELLAN  
*Société de vente volontaire agréée*  
8 rue du Docteur Joseph Audic  
ZAC du Ténénio – BP 37  
56001 Vannes Cedex

Tél : 33 (0)2 97 47 26 32 Fax : 33 (0)2 97 47 91 82  
Email : [ruellan.cpriseur@wanadoo.fr](mailto:ruellan.cpriseur@wanadoo.fr)  
Site Internet [www.svruellan.com](http://www.svruellan.com)

\* Maître Jack Philippe Ruellan- Commissaire priseur habilité agrément n°2002-221. Société de Ventes Volontaires aux enchères publiques.